



## PLAN D'AFFAIRES 2023-2024

### ***Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)***

*Facilite et stimule la création, la production, l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts, et administre des programmes de financement des artistes professionnels dans la province. Fonctionne en tant qu'organisme indépendant fournissant au gouvernement des conseils sur les questions touchant les arts.*

#### **Adresse**

225, rue King St., Suite 201  
Fredericton NB E3B 1E1 Canada

#### **Adresse postale**

Boîte postale 20336 PO Box, Kings Place PO  
Fredericton NB E3B 0N7 Canada

artsnb.ca

## **MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ARTSNB**

**Honorable Tammy Scott-Wallace**  
**Ministre Tourisme, Patrimoine et Culture**  
**Gouvernement du Nouveau-Brunswick**

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous fais parvenir le plan d'affaires 2023-2024 du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour l'accomplissement de son mandat et la mise en place de programmes et d'activités qui aident à « faciliter et promouvoir la création et la production artistiques » au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes chargé.es par la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* de la préparation de ce plan et de l'atteinte des buts et objectifs particuliers qui y sont exposés.

Le nouveau plan stratégique 2022-2027 nous a aidé à orienter artsnb dans une voie de croissance et de développement pour les cinq prochaines années.

Permettez-moi de réaffirmer le souhait du conseil d'administration de continuer à exceller dans ses responsabilités.

Veillez noter que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick vous remercie de votre soutien continu et se tient à votre disposition en tout temps pour « conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes ».

**Victoria Hutt**  
Présidente du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

## RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE AUTOCHTONE

En tant qu'entité provinciale, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il effectue son travail sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient en fait les titres Mi'kmaq et Wolastoqiyik et portaient sur l'établissement de règles pour ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Nous, l'équipe et les membres du conseil, rendons hommage aux anciens, passés et présents, et aux descendants de cette terre. Nous honorons les gardiens du savoir et sollicitons leurs conseils alors que nous œuvrons à développer des relations plus étroites avec les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick.

## DÉCLARATION D'ÉQUITÉ

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick s'efforce de contribuer à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif dans lequel chaque personne a accès aux outils et aux ressources nécessaires pour réaliser ses objectifs créatifs. Nous nous engageons à travailler avec les communautés en quête d'équité pour éliminer les obstacles systémiques fondés sur la race, le genre, la sexualité, l'incapacité, les croyances, l'âge, la géographie et la langue. artsnb reconnaît qu'il s'agit d'une déclaration active, et nous nous attendons à la voir évoluer à mesure que le monde change et que notre conscience se développe.

## MANDAT PRESCRIT PAR LA LOI

Le mandat d'artsnb, tel que défini dans la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* (R.S.N.B. 2011, c.192), est le suivant.

- De faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques;
- De favoriser la connaissance et la compréhension des arts et de créer des conditions propices à l'expérience du plaisir qu'ils procurent;
- Par l'entremise du ministre, de conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes;
- De promouvoir et de défendre l'excellence dans les arts;
- De célébrer l'excellence artistique par la mise en œuvre et l'administration de programmes visant à reconnaître les réalisations artistiques exceptionnelles;
- D'élaborer et d'administrer pour le compte du ministre des programmes de soutien financier à l'intention des particuliers et des organismes artistiques afin de stimuler la création artistique et de multiplier les occasions de formation professionnelle;
- D'établir et de gérer un système d'évaluation par les pairs, un système de jury ou quelque autre méthode d'évaluation :
  - de la valeur artistique des œuvres, des projets et des propositions qui sont soumis à son appréciation ou à celle du ministre,
  - du choix de nouvelles acquisitions, y compris celles qui sont destinées à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- D'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve.

## MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

## VISION

D'ici 2027 :

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

## VALEURS

- Chez artsnb, nous prônons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

## ENGAGEMENTS POUR 2022-2027

Les séances d'engagement des parties prenantes (groupes de discussion) ont relevé de nouveaux points à explorer : certains nous étaient déjà familiers et d'autres, nouveaux. Notre nouveau plan stratégique devrait offrir un meilleur aperçu de nos objectifs et de nos attentes pour les cinq prochaines années. En bref, nous nous engageons à :

- Augmenter et maintenir la communication et les activités d'établissement de relations avec nos partenaires et parties prenantes.
- Rehausser le profil des arts au Nouveau-Brunswick et défendre la pleine reconnaissance de l'importance du travail des artistes.
- Améliorer les programmes, les processus et les accès de manière constante.
- Augmenter la diversité chez artsnb (conseil, personnel, jury).
- Collaborer avec nos partenaires pour aider le secteur à émerger et faire un retour en force après la COVID-19.
- Améliorer notre rôle en recherche, se documenter sur le secteur, partager des histoires en vue de rehausser la sensibilisation et la compréhension des arts et de la culture, des pratiques artistiques, et autres auprès du public, du gouvernement, des médias et des communautés.
- Accroître la capacité d'artsnb (une augmentation des subventions et de la stabilité financière, une équipe efficace et complète) afin de mieux soutenir la communauté artistique.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### VICTORIA HUTT, PRÉSIDENTE



Victoria Hutt est une graphiste et artiste qui réside à Florenceville-Bristol. Elle travaille à la Fédération canadienne des métiers d'art. Victoria possède de l'expérience en gestion d'organismes sans but lucratif, en communications et en développement communautaire, et participe activement aux initiatives de mieux-être et de sécurité alimentaire dans sa communauté. Ancienne commissaire et directrice générale d'une galerie d'art, elle détient un baccalauréat ès arts de NSCAD.

### DOMENIC BRO, 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT



Domenic Bro est un réalisateur et producteur acadien originaire de Tracadie. En grande partie autodidacte, il devient rapidement une figure importante de la culture contemporaine acadienne. Son frère François Pierre et lui forment le duo Les frères Breau, qui a créé plus de 300 vidéos depuis 2010 (notamment documentaires, capsules vidéo, publicités, courts-métrages).

### DARREN MCLEOD, 2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT



Darren McLeod vit à Saint-Jean où il occupe le poste de chef du développement et de la collecte de fonds à la UNB Saint John. Il possède une vaste expérience en développement, collecte de fonds, communication, marketing et engagement des parties prenantes dans le secteur sans but lucratif. Parmi les conseils d'administration auxquels il a participé bénévolement, citons SIDA Nouveau-Brunswick et le conseil des arts communautaires de la ville de Saint-Jean, dont il a été président pendant trois ans.

## JENNIFER STEAD, TRÉSORIÈRE



Jennifer Stead est une artiste visuelle, directrice et commissaire de la galerie d'art Andrew et Laura McCain à Florenceville-Bristol. Elle possède plus de 25 ans d'expérience en éducation artistique. Elle détient une maîtrise en beaux-arts de l'Université de Calgary, un diplôme en éducation artistique de l'Université McGill et un baccalauréat en beaux-arts de NSCAD.

## HUBERT FRANCIS



Originaire de la Première Nation Mi'kmaq Elsipogtog, Hubert Francis est un musicien et artiste de la scène. Hubert est le chanteur principal d'Eaglefeather, un groupe de rock primé à l'échelle internationale qui combine le chant traditionnel avec le rock contemporain. Depuis plus d'une dizaine d'années, il est également membre de DRUM!, une production musicale de Halifax, en Nouvelle-Écosse.

## JASON GUERRETTE



Jason Guerrette est un auteur-compositeur-interprète de formation classique et est membre fondateur du groupe Spoutnique, nommé au ECMA. Il s'est produit comme soliste dans plusieurs opéras au Nouveau-Brunswick, a fait partie de la cohorte de Star Académie en 2012, a reçu le prix Choix du public de MusiqueNB et a participé à la production L'Acadie, un pays qui se raconte. Jason enregistre en ce moment son premier album solo et est également président de Productions 11 Inc.

## VANESSA MOELLER



Les poèmes et les nouvelles de Vanessa Moeller ont été publiés dans de nombreux périodiques et anthologies, et elle a publié *Our Extraordinary Monsters*, son premier recueil. Elle a travaillé avec *Qwerty* et *The Fiddlehead*, pour les éditions Goose Lane et a été directrice adjointe d'artsnb pendant plusieurs années. Vanessa siège actuellement au conseil d'administration du Festival littéraire Frye et travaille comme rédactrice créative principale chez m5 Marketing Communications. Elle a obtenu une maîtrise en création littéraire à l'Université du Nouveau-Brunswick.

## CHRISTIANA MYERS



Christiana Myers est une commissaire, écrivaine, artiste et éducatrice de musée. Elle a entrepris des projets de commissariat au Canada et à l'international, et travaille en étroite collaboration avec le Musée du Nouveau-Brunswick, le NBCCD et la galerie Third Space. Ses textes critiques ont paru dans plusieurs publications canadiennes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en beaux-arts de l'université Mount Allison et d'une maîtrise en pratique commissariale de la Glasgow School of Art.

## CÉSAR SUÁREZ



César Suárez est un musicien de musique classique canadien d'origine vénézuélienne et titulaire d'un doctorat de l'université Michigan State. Il a plus de 35 ans d'expérience en tant que musicien, enseignant et chef d'orchestre dans différents pays. Au Venezuela, César a notamment été chef d'orchestre, professeur d'alto et de violon pour Sistema Monagas et chef de l'orchestre symphonique de l'État de Monagas de 2009 à 2017. Depuis 2017, César réside au Canada où il a travaillé comme chef d'orchestre de Sistema Nouveau-Brunswick et du Saint John Youth Orchestra.

## **EX-OFFICIO**

Cécile LePage, Directrice par intérim, Direction des Arts et culture, Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture

Jean-Pierre Caissie, Directeur général, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

## **COMITÉS**

Comité exécutif et des finances

Comité des programmes et jurys

Comité des partenariats

Comité des nominations

## **CERCLE DES AINÉ.ES**

Hubert Francis

George Paul

Judie Acquin

## **ÉQUIPE**

Corrina Merasty, Agente de liaison autochtone

Tilly Jackson, Agente de programmes

Rebecca Salazar, Agente de programmes

Audrée Hamelin-St-Amour, Agente des communications

Cheryl Lavigne, Adjointe administrative

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2027

Notre nouveau plan stratégique pour 2022-2027 – « Un nouveau départ » – trace la voie que nous prévoyons entreprendre au cours des cinq prochaines années. Tandis que le plan pour 2018-2021 ciblait la reconstruction de notre organisme, en réaction à des réductions budgétaires considérables, ce nouveau plan offre une vision plus axée sur l'extérieur et repose sur les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA). Bien entendu, la sortie de crise postpandémique est également incrustée dans « Un nouveau départ ».

Nos principaux objectifs sont d'augmenter l'engagement et le rayonnement d'artsnb avec l'aide de nos partenaires, d'améliorer la compréhension de l'écosystème des arts de toutes les parties prenantes, basé sur les données et l'analyse, ainsi que de sécuriser l'accès au financement et aux ressources pour un nombre croissant d'artistes du Nouveau-Brunswick.

Quoique la gamme des parties prenantes consultées ait été vaste et diverse – près de 120 personnes et organismes artistiques pendant une année entière – un grand nombre de préoccupations similaires ont été exprimées par plusieurs. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Instaurer la diversité dans tous les aspects de l'organisation ;
- Mettre l'accent sur l'équité et l'accessibilité ;
- S'ouvrir aux communautés historiquement marginalisées ;
- Rejoindre toutes les communautés, là où elles vivent et travaillent, et en ligne ;
- Les informer et les équiper pour réussir grâce à des forums et des ateliers.

Nous nous engageons pleinement à respecter ces principes, ainsi qu'à poursuivre la requête d'un financement accru et des ressources nécessaires pour continuer de fournir d'excellents services, de diriger des recherches, d'analyser des données et de publier le résultat de nos constatations afin d'augmenter les renseignements pertinents et mieux guider la prise de décisions. Nous allons aussi conserver nos liens avec nos partenaires et le gouvernement pour resserrer les écarts dans certaines disciplines artistiques et produire des activités qui bénéficient de la collaboration entre les groupes et les collectivités.

Qu'est-ce qui sera différent?

- Continuer à diversifier le conseil d'administration;
- Augmenter les activités de promotion et de rencontre avec la clientèle potentielle;
- Continuer à analyser le nombre croissant de données générées à l'interne notamment par l'instauration récente d'un formulaire d'autoidentification volontaire (notamment les personnes autochtones, noires et de couleur, Premières Nations, 2ELGBTQ+, communauté de langue officielle en situation minoritaire, nouveaux arrivants, etc.).

## CADRE STRATÉGIQUE D'ARTSNB 2022-2027

### VISION D'ICI 2027:

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

### AXE 1 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nous respectons les principes Inclusivité, Diversité, Équité et Accessibilité (IDEA) dans tout ce que nous entreprenons. Ils forment le cœur de tous nos autres objectifs stratégiques.

#### RÉSULTATS

- 1 S'assurer que les principes d'inclusivité, de diversité, d'équité et d'accessibilité imprègnent nos structures, nos opérations, nos décisions et nos interactions, ce qui permet d'offrir un meilleur service à la communauté artistique dans son ensemble.
- 2 Collaborer avec les partenaires des secteurs en quête d'équité pour en apprendre au sujet des communautés marginalisées et sous représentées, ainsi que pour communiquer avec elles.

### AXE 2 ENGAGEMENT, RAYONNEMENT, PARTENARIATS

artsnb communiquera et collaborera avec un grand nombre de partenaires et de parties prenantes diversifiés afin de les informer des subventions et des ressources que nous offrons. En retour, nous serons en mesure de mieux comprendre les besoins de la communauté.

#### RÉSULTATS

- 1 Augmenter notre présence et notre engagement dans les communautés au Nouveau-Brunswick pour apprendre à se connaître; porter une attention particulière aux communautés autochtones et aux groupes marginalisés.
- 2 Rejoindre les artistes par tous les moyens disponibles et leur fournir l'information nécessaire pour s'épanouir et réussir à long terme.
- 3 Célébrer et mettre en valeur le travail des artistes du Nouveau-Brunswick.

## MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

## VALEURS

- Chez artsnb, nous prôtons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

### AXE 3 DONNÉES, RECHERCHE, ANALYSE

artsnb s'appuiera sur la recherche et les données pour prendre des décisions afin de mieux servir ses parties prenantes et sa clientèle diversifiées, et publiera ses trouvailles régulièrement pour mieux les informer et les outiller.

#### RÉSULTATS

- 1 Raffiner notre compréhension des activités et des pratiques soutenues par artsnb par le biais de recherches et d'analyses.
- 2 Partager des informations pour améliorer la compréhension du public et du gouvernement au sujet de la communauté artistique au Nouveau-Brunswick.

### AXE 4 FINANCEMENT, RESSOURCES, ACCÈS

artsnb continuera de travailler auprès de ses partenaires et du gouvernement pour s'assurer qu'il dispose des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour soutenir le grand écosystème artistique du Nouveau-Brunswick, afin que ce dernier puisse prospérer.

#### RÉSULTATS

- 1 Améliorer continuellement nos processus afin d'améliorer l'accès au financement et aux ressources pour des candidats et candidates aux profils diversifiés.
- 2 Augmenter le financement et le soutien à la création, à la production et à la présentation d'œuvres d'arts à l'intention d'une clientèle plus diversifiée.
- 3 Renforcer la capacité, la formation et les ressources d'artsnb pour mieux servir la communauté artistique, pour optimiser la charge de travail de l'équipe et tirer parti de l'apport du conseil d'administration.

## **PRÉSENTATION DU PLAN D’AFFAIRES 2023-2024**

Ce plan d’affaires se base sur le nouveau plan stratégique 2022-2027 d’artsnb, qui comprend quatre objectifs principaux, énumérés précédemment :

- Inclusivité, diversité, équité et accessibilité (IDEA)
- Engagements, rayonnement et partenariats
- Données, recherches et analyse
- Financement, ressources et accès

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick bénéficie du Fonds en fiducie pour l’avancement des arts pour faciliter et promouvoir la création artistique et pour administrer des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province.

Le montant reçu du Fonds en fiducie pour l’avancement des arts est investi au complet dans les programmes de subvention à l’intention des artistes.

## **LES PROGRAMMES DE FINANCEMENTS AU 31 MARS 2023**

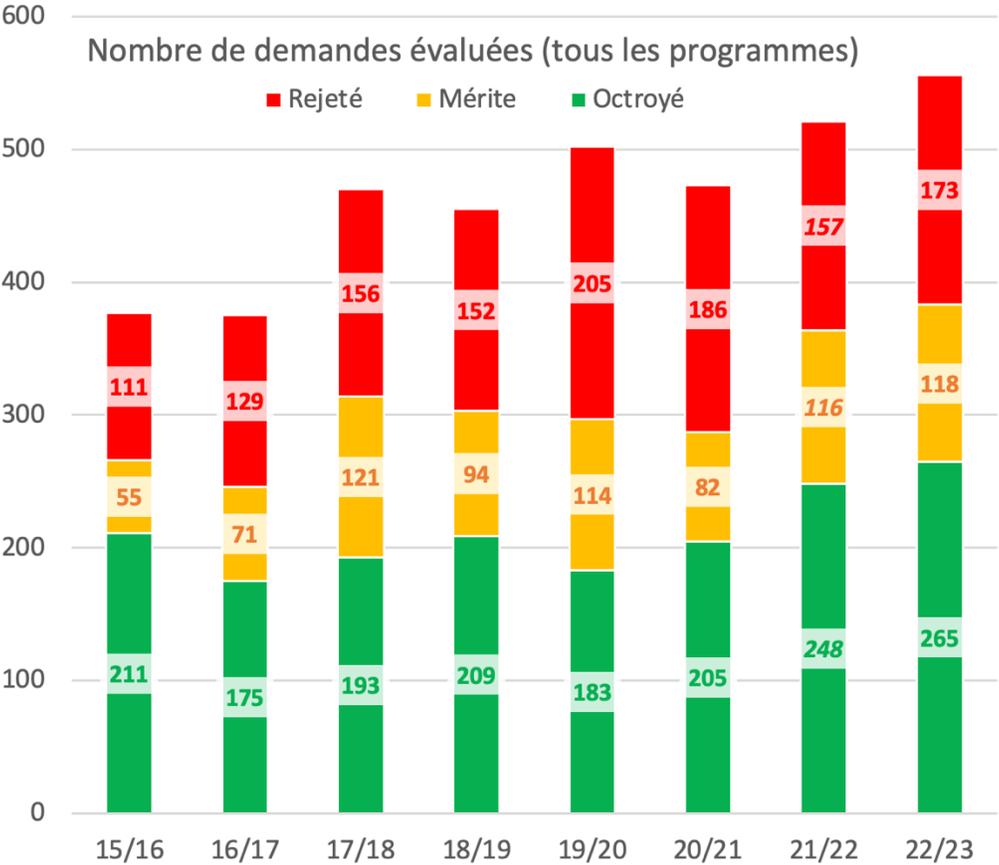
- Création
- Documentation
- Développement de carrière
- Prix de la lieutenant-gouverneure pour l’excellence dans les arts (biennal)
- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents
- Équinoxe pour les artistes autochtones
- Bourses d’études en arts
- Artiste en résidence
- Résidences de création - Québec
- Soutien à l’accès aux services
- Aide à la production d’une demande

Détails en annexe.

# PRINCIPALES ACTIONS POUR 2023-2024

## Tendances des demandes à TOUS les programmes de subventions entre 2015 et 2023

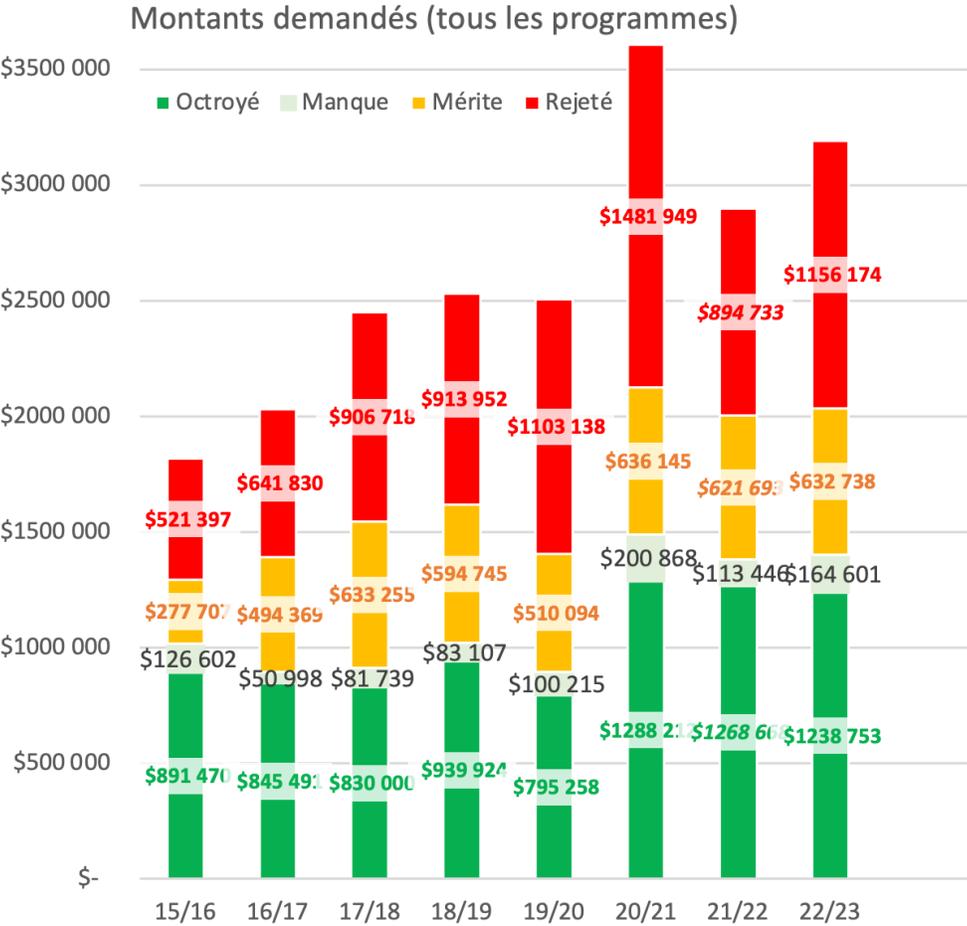
Les graphiques suivants illustrent la participation à tous les programmes de subventions au cours des sept dernières années complètes, ainsi que pour l'année en cours qui n'est pas complète. Les données pour l'année 2022-2023 ne comprend PAS les renseignements des 6 dernières dates de tombées qui ont eu lieu en janvier, février et mars 2023. Malgré ces données incomplètes pour 2022-2023, nous pouvons observer que se poursuit la tendance de l'augmentation du nombre de demandes reçues et des montants demandés.



De façon générale, le nombre de demandes effectuées et les montants demandés augmentent à chaque année. La progression marquée en 2020-2021 est directement liée au début de la pandémie et à l'augmentation de 500 000 \$ du budget par l'entremise du Fonds en fiducie pour le développement des arts. Depuis, la participation continue d'augmenter de façon constante.

Bien que cette augmentation au Fonds de fiducie ait permis à artsnb d'accorder un nombre record de subventions en 2020-2021 et un nombre presque identique en 2021-2022, elle est également accompagnée d'un nombre record de demandes. Ainsi nous voyons encore un pourcentage substantiel de demandes valables qui ne peuvent pas être financées, tel qu'illustré par les barres jaunes et vert clair dans le tableau *Montants demandés (tous les programmes)*.

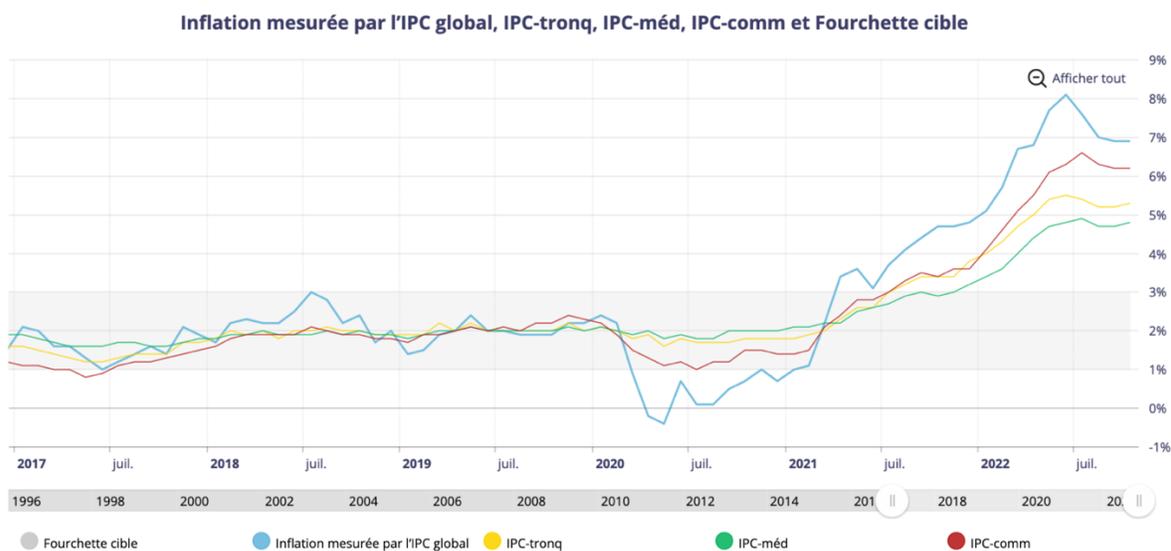
Pour faire face à cette situation, soit l'augmentation des demandes, les jurys peuvent réduire le budget demandé par de nombreux candidats retenus (partie en vert pâle – près de 270 000 \$ durant les deux dernières années financières), afin que davantage de personnes puissent recevoir une subvention. Nous permettons au jury de descendre à 60 % du montant demandé. Nous comptons revoir cette pratique dans le cadre de la révision des programmes.



## Pression induite causée par l'inflation

L'inflation galopante de 6,9 % depuis 12 mois (mesurée par l'IPC global) met une pression supplémentaire sur les dépenses du Conseil, d'une part. Le prix des fournitures a grimpé et de certains services également.

D'autre part, cette même inflation diminue la valeur des subventions qu'accorde artsnb aux artistes et organismes par l'entremise de ses programmes. Par exemple, entre 2019 et 2022, l'inflation de 12,79 % réduit la valeur d'une subvention de 10 000 \$ à 8 866 \$.



Source: Principaux indicateurs de l'inflation et fourchette cible, Banque du Canada, information obtenue le 13 décembre 2022.

## Les résidences d'artistes et le statut de l'artiste

Le CANB est en cours de révision de ses programmes, ce qui lui permettra en 2023 de refonder l'appui qu'il accorde aux résidences d'artistes sous un seul programme qui sera normé autour du type de demandeur, que ce soit l'artiste, ou bien l'organisme ou l'institution. Le montant maximal accordé par ce programme pourrait être revu à la hausse.

Pour faire suite aux recommandations du Rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste (2021), le CANB souhaite aider à réaliser la Recommandation 15 :

### Créer de nouveaux programmes d'artistes en résidence et bonifier les programmes existants

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick :

- a) mette en place un modèle de programme d'artistes en résidence visant à inviter des artistes du Nouveau-Brunswick à contribuer à leur manière à différentes sphères de l'administration publique;

b) augmente de manière substantielle le financement du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour mieux soutenir son programme de résidence d'artistes et pour lui donner les moyens de développer des résidences croisées avec d'autres provinces et pays.

L'accroissement des résidences d'artistes ici au Nouveau-Brunswick ainsi que l'augmentation du nombre d'artistes du Nouveau-Brunswick en résidence ailleurs au pays ou dans le monde est une action concrète pour augmenter la mobilité des artistes particulièrement en temps de reprise économique postpandémique.

De plus, nous souhaitons étendre ce programme notamment aux **municipalités** (qui seront encore plus nombreuses après la réforme de la gouvernance locale) ainsi qu'aux **ministères, agences, conseil et commissions** du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

**-> Investissements supplémentaires du Gouvernement du Nouveau-Brunswick**  
**300 000 \$** supplémentaires pour le programme de résidences d'artistes du Fonds de fiducie dès 2023-2024

**60 000 \$** seront nécessaires pour administrer le programme de résidences d'artistes avec l'embauche d'une aide supplémentaire comme agent.e de programme

### **Prix de la lieutenant-gouvernance**

Pour uniformiser les budgets d'une année à l'autre, maintenant que les Prix du lieutenant-gouverneur (LGA) sont décernés tous les deux ans, nous budgétisons généralement la moitié de tous les coûts liés aux LGA chaque année.

En réponse directe avec sa Planification stratégique 2022-2027, le CANB a voté en octobre 2022 pour ajouter un 4<sup>e</sup> prix qui reconnaîtrait l'excellence artistique d'un artiste autochtone. Les efforts sont en cours pour faire commanditer une partie des Prix de la Lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts. Les démarches pour les commandites se poursuivront en 2023 et au-delà.

Par conséquent, l'année prochaine, nous prévoyons de mettre de côté les montants suivants pour la LGA 2023 et de les reporter à 23-24:

- 30 000\$ du Fonds de fiducie pour l'avancement des arts pour couvrir la moitié de la valeur de trois des quatre prix;
- 7 500\$ en financement de base pour couvrir la moitié des coûts de promotion et de gala;
- 10 000\$ en commandite privée prévue;
- Les mêmes montants seront budgétisés en 2024-2025 pour la seconde moitié.

## **Financement auprès de sources autres que TPC**

### **Développement professionnel des artistes**

Un projet pilote a été développé avec l'appui d'Éducation postsecondaire, Formation et Travail pour augmenter les bourses aux artistes dans le cadre du Programme Développement de carrière, volet Développement professionnel. Ce volet vise à aider les artistes à acquérir des compétences supplémentaires par le développement professionnel. Après 35 000 \$ en 2022-2023, le projet se poursuivra en 2023-2024 avec un montant de 15 000 \$. Si ce projet pilote est concluant, une autre demande d'appui financier sera adressée à EPFT pour la prochaine phase du projet en 2023-2024. Cet effort souhaite aider avec la relance postpandémique du secteur des arts du Nouveau-Brunswick et, plus particulièrement, avec l'amélioration des compétences des artistes.

### **Développement professionnel des travailleurs et travailleuses culturels**

Toujours pour 2023-2024, des efforts sont faits pour développer un programme pilote d'aide financière pour les travailleurs et travailleuses culturels du Nouveau-Brunswick qui nécessitent un appui financier pour l'obtention d'occasions de développement professionnel. Ce programme pilote a été proposé à l'ÉPFT à l'hiver 2023 afin d'obtenir une aide pour sa livraison en 2023-2024.

## **Poursuite de la révision des programmes d'artsnb**

Le CANB révisé en ce moment l'ensemble de ses programmes de subventions. Cet exercice, qui se déroule sur une période de trois ans, permettra tout d'abord d'uniformiser les lignes directrices, de simplifier les demandes et surtout de trouver des efficiences. Cette révision nous permettra également de cibler les programmes ou types d'activités qui font l'objet de demandes croissantes et d'une diminution des taux de réponse positive et des montants accordés.

Artsnb a achevé la première phase des révisions de ses programmes. L'objectif de cette première phase était d'améliorer la clarté des lignes directrices du programme et de mieux organiser l'information qu'elles contiennent, de rendre les lignes directrices du programme cohérentes d'un programme à l'autre, d'inclure des renseignements supplémentaires sur les pratiques de collaboration, l'admissibilité des projets et les dépenses, et de corriger les incohérences entre les disciplines.

## PRINCIPALES ACTIONS POUR 2023-2024

Avec des mesures de performance objectives spécifiques aux buts et objectifs.

BUTS ET OBJECTIFS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
Mettre en œuvre le Plan stratégique 2022-2027.	Direction générale Conseil d'administration	En cours
Travailler avec Tourisme, Patrimoine et Culture pour déterminer les initiatives liées à la stratégie provinciale sur les changements climatiques et présenter une base de référence pour mesurer et rendre compte en 2023-2024 afin de planifier une stratégie. (lettre de mandat).	Direction générale Conseil d'administration	31 mars 2024
<b><i>AXE 1: Principes fondamentaux: inclusivité, diversité, équité et accessibilité (IDEA)</i></b>		
Augmenter la diversité au sein du conseil d'administration et assurer un bon équilibre par l'entremise des nominations.	Direction générale Conseil d'administration	31 mars 2024
Accorder la priorité à la diversité lors de l'embauche ou de la sélection des jurés, en équilibrant les besoins de représentation en fonction de la langue, de la région, du sexe ou de l'orientation sexuelle, de la discipline artistique, des antécédents culturels, du handicap et du statut d'immigration.	Direction générale Agentes de programmes	31 mars 2024
<b><i>AXE 2: Engagement, rayonnement et partenariats</i></b>		
Élaborer un plan pluriannuel pour soutenir la sensibilisation des Autochtones; Continuer de maintenir un contact et une collaboration étroites avec le Conseil des Arts du Canada en ce qui concerne la sensibilisation des Autochtones; Continuer d'accroître la participation des Autochtones à tous les programmes grâce à la sensibilisation et à la promotion continues; faire le suivi et faire rapport régulièrement; et travailler conjointement avec le Cercle des aîné.es.	Cercle des aîné.es Agente de liaison autochtone Conseil d'administration Direction générale	31 mars 2024

Élaborer un plan pluriannuel pour collaborer plus étroitement avec les groupes en quête d'équité et les communautés marginalisées.	Direction générale Conseil d'administration	31 mars 2024
Continuer de préparer et d'offrir des présentations et des ateliers pour aider les artistes à accroître leurs chances d'obtenir du financement d'artsnb et d'autres bailleurs de fonds.	Direction générale Employées	En cours
Collaborer avec les partenaires stratégiques et participer à toutes les réunions du Comité de transition sur le statut de l'artiste.	Présidence Direction générale	En cours
<b><i>AXE 3: Données, recherches et analyse</i></b>		
Rehausser le profil d'artsnb dans toute la province et faire connaître les ressources qu'artsnb offre aux artistes professionnels afin d'accroître leur capacité de créer, de diffuser et de promouvoir leur travail, et de devenir plus autonomes.	Direction générale Agentes de programmes Agente des communications	En cours
Recueillir, organiser et analyser les données collectées grâce au formulaire d'auto-identification volontaire (AIV). Ces données contribueront à la prise de décisions concernant l'augmentation de la diversité à tous les niveaux de l'organisation.	Agentes de programmes Direction générale Comité des programmes et jurys	31 mars 2024
Commencer la mise en œuvre du plan de recherche pluriannuel.	Direction générale Agentes de programmes Comité des programmes et jurys	En cours
Collaborer avec les partenaires aux efforts visant à aider les artistes du Nouveau-Brunswick à se remettre du ralentissement économique de la pandémie de COVID.	Direction générale Conseil d'administration	En cours
Continuer de suivre et rapporter les résultats des demandes, avec un accent sur les premières demandes et les nouveaux bénéficiaires.	Direction générale Agentes de programmes	En cours

### ***AXE 4: Financement, ressources et accès***

Continuer la deuxième phase de la révision des programmes d'appui financier.	Agentes de programmes Direction générale Comité des programmes et jurys	31 mars 2024
Explorer les possibilités de financement grâce à une initiative de stratégie numérique pour développer des outils numériques pour aider à rationaliser notre propre travail et alléger la charge de travail du personnel.	Direction générale	31 mars 2024
Consulter le secteur et d'autres bailleurs de fonds provinciaux, y compris Tourisme, Patrimoine et Culture, MusiqueNB, NB Film Coop, etc. pour comprendre où se trouvent les lacunes dans le financement, identifier les intervenants touchés et trouver des solutions concertées pour combler ces lacunes.	Direction générale Agentes de programmes	En cours

## SURVOL DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR 2023-2024

31 mars 2023

	<b>23-24</b>
<b>REVENUS</b>	<b>\$</b>
Fonds de fiducie pour les arts	1 200 000
TPC – Financement de base	535 000
Autres subventions	375 000
Commandites	10 000
Revenu reporté de 2022-2023	30 000
Revenus d'investissements	4 500
<b>TOTAL</b>	<b>2 154 500</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Subventions, bourses & prix	1 523 500
Jurys	28 000
Conseil & comités	24 500
Salaires & bénéfices	440 210
Administration (excl. Salaires)	90 290
Rapport annuel	10 500
Gala et promo des PLG	7,500
Partenariat liaison autochtone	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 154 500</b>

# ANNEXE

## DATES LIMITES DES PROGRAMMES

### **1<sup>er</sup> avril**

- Création (1 de 2)
- Documentation (1 de 2)

### **1<sup>er</sup> mai**

- Développement de carrière (1 de 6)

### **1<sup>er</sup> juillet**

- Développement de carrière (2 de 6)
- Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts

### **1<sup>er</sup> août**

- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

### **1<sup>er</sup> septembre**

- Développement de carrière (3 de 6)

### **15 septembre**

- Équinoxe pour les artistes autochtones (1 de 2)

### **1<sup>er</sup> octobre**

- Création (2 de 2)
- Documentation (2 de 2)

### **1<sup>er</sup> novembre**

- Développement de carrière (4 de 6)

### **1<sup>er</sup> janvier**

- Développement de carrière (5 de 6)

### **1<sup>er</sup> février**

- Bourses d'études en arts
- Artiste en résidences
- Résidences de création - Québec

### **1<sup>er</sup> mars**

- Développement de carrière (6 de 6)

### **15 mars**

- Équinoxe pour les artistes autochtones (2 de 2)

## PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Voici un aperçu de chaque programme, tel qu'établi au 31 mars 2023.

### Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

**Date limite :** 1<sup>er</sup> août

**Montant maximal de la subvention :** 2 500 \$

**Dépenses admissibles:**

- Acquisition unique de matériel artistique, d'équipement technique, de logiciels ou de périphériques nécessaires pour faire avancer la création future d'œuvres artistiques
- L'amélioration du studio ou de l'espace de répétition, de production ou de présentation de l'artiste.

### Artiste en résidence

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention :** voir ci-dessous

**Pour les individus et les organismes sans but lucratif**, le niveau de financement correspond à 100 % du budget jusqu'à un maximum de :

- **5 000 \$** pour les projets de zéro à six mois (court terme)
- **10 000 \$** pour les projets de six à douze mois (complet)

**Pour les institutions et les organismes à but lucratif**, le niveau de financement correspond à 50 % du budget (l'organisme hôte doit contribuer à un minimum de 50 % des coûts) jusqu'à un maximum de :

- **5 000 \$** pour les projets de zéro à six mois (court terme)
- **10 000 \$** pour les projets de six à douze mois (complet)

Les artistes individuels qui planifient un projet de résidence d'une durée de trois mois et moins **ne sont pas** admissibles à ce programme, et sont invités à déposer une demande pour le programme Développement de carrière : Artiste en résidence.

## Bourses d'études en art

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention:** **2 500 \$** pour les études à temps plein **OU**  
**1 000 \$** pour les études à temps partiel ou à court terme

**Les projets admissibles** sont ceux avec lesquels le candidat étudiera l'une des disciplines artistiques énumérées ci-dessus (ou l'administration des arts) en s'inscrivant à :

- Un programme d'études postsecondaires à temps plein
- Un programme d'études à temps plein dans une école
- Des études à court terme ou un mentorat avec un professeur privé

Les études doctorales **ne sont pas** éligibles.

Les artistes professionnels à la recherche d'aide financière pour les études devraient consulter le volet Développement professionnel du programme Développement de carrière.

## Développement de carrière : Arts sur invitation

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 2 000 \$

Les **projets admissibles** sont ceux dans lesquels :

- Le candidat a été invité à avoir son travail interprété, présenté ou exposé lors d'un festival, d'une compétition ou d'une exposition artistique, et
- L'événement se déroule à plus de 150 km de la résidence du candidat.

Les **dépenses admissibles** sont limitées aux frais suivants

- Le transport y compris les billets d'avion, d'autobus ou de train; le transport au sol tels que taxis, péages et stationnement; et le fret **OU** 40¢ par kilomètre parcouru dans un véhicule personnel.
- L'hébergement y compris les frais d'hôtel **OU** 25 \$ par nuitée si le candidat est hébergé par des membres de la famille, des amis ou une organisation hôte.

## Développement de carrière : Artiste en résidence

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 10 000 \$

Les **projets admissibles** sont ceux dans lesquels le candidat a été invité à participer à une résidence d'une durée de **trois (3) mois ou moins** qui leur permettra de poursuivre un projet spécifique lié à leur activité créatrice.

**Pour les résidences se déroulant à plus de 150 km** de la résidence du candidat, les dépenses éligibles comprennent :

- Jusqu'à 3 000 \$ par mois pour la subsistance et les dépenses de projet
- Jusqu'à 1 000 \$ pour le transport et l'hébergement pendant le déplacement de/vers le lieu de la résidence

**Pour les résidences se déroulant à moins de 150 km** de la résidence du candidat, les dépenses éligibles comprennent :

- Jusqu'à 1 500 \$ par mois pour la subsistance et les dépenses de projet

## Développement de carrière : Développement professionnel

**Dates limites:** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention:**     **2 500 \$** pour les études à temps plein **OU**  
  **1 500 \$** pour études à temps partiel ou à court  
  terme

Les projets admissibles sont ceux avec lesquels le candidat étudiera l'une des disciplines artistiques énumérées ci-dessus en s'inscrivant à :

- Un programme d'études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel; ou
- Un programme d'études à temps plein dans une école spécialisée en art; ou
- Des études à court terme ou un mentorat avec un professeur privé.

Les études doctorales ne sont pas admissibles.

Les candidats qui ont l'intention de poursuivre des études dans le domaine des arts mais qui ne répondent pas encore aux critères d'artiste professionnel sont invités à postuler pour le programme de Bourses d'études en arts.

## Développement de carrière : Professionnalisation et promotion

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 1 500 \$

Les **projets admissibles** devraient répondre à l'un des critères suivants :

- Le candidat embauchera un professionnel pour documenter leur travail artistique pour leur portfolio; **OU**
- Le candidat collabora avec un critique d'art ou un conservateur professionnel pour produire une documentation critique concernant l'œuvre de l'artiste ou son épanouissement artistique; **OU**
- Le candidat embauchera un professionnel pour élaborer un site web ou encore mettre à jour un site existant pour mettre en valeur leur travail artistique professionnel.

## Création

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre

**Montant maximal de la subvention :** **5 500 \$** pour les artistes émergents (catégorie C)  
**11 000 \$** pour les artistes à mi-carrière (catégorie B)  
**16 500 \$** pour les artistes chevronnés (catégorie A)

Les candidats doivent consulter l'Annexe B : Critères par discipline pour les artistes chevronnés, à mi-carrière et émergents pour vérifier leur admissibilité à une bourse de catégorie A, B ou C.

Les projets admissibles doivent répondre aux critères figurant à l'Annexe C : Critères d'admissibilité de projet par discipline. (*Voir la description de programme pour plus de détails*)

Les **dépenses admissibles** comprennent :

- Jusqu'à **2 000 \$ par mois** pour la subsistance, et uniquement pour le candidat principal;
- Les **frais d'exécution** reliés à la réalisation d'un projet admissible y compris les matériaux, la location d'espace, la location d'équipement, les frais d'artiste (par exemple pour les collaborateurs), les services professionnels, la commande d'œuvres et l'acquisition des droits; et
- Les **frais de transport et d'hébergement** pour un déplacement supérieur à 150 km.

## Résidences de création – Québec

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention :** 10 000 \$

Les **projets admissibles** sont ceux dans lesquels le candidat a été invité à participer à une résidence de création ou de ressourcement au Québec pendant un à trois mois. *(Voir la description de programme pour plus de détails)*

Les **dépenses éligibles** comprennent :

- Jusqu'à 3 000 \$ par mois pour la subsistance et les dépenses de projet
- Veuillez noter : Si l'organisation hôte fournit un hébergement, ce dernier devrait être divulgué en tant que contribution en nature dans le budget pour le projet
- Jusqu'à 1 000 \$ pour le transport et l'hébergement pendant le déplacement de/vers le lieu de la résidence

## Documentation

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre

**Montant maximal de la subvention :** 8 500 \$

Les **projets admissibles** comprennent la recherche, le développement et la création de matériel original de documentation et de mise en contexte de l'activité, la production ou l'histoire artistique. *(Voir la description de programme pour plus de détails)*

Les **dépenses admissibles** comprennent :

- Jusqu'à **2 000 \$ par mois** pour la subsistance, et uniquement pour le candidat principal;
- Les **frais d'exécution** reliés à la réalisation d'un projet admissible y compris les couts d'achats de droits, de recherche, de production et de distribution ; et
- Les **frais de transport et d'hébergement** pour un déplacement supérieur à 150 km.

## Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

**Dates limites :** 15 septembre, 15 mars

**Montant maximal de la subvention :** 5 000 \$

Le Programme Équinoxe soutient les artistes, conservateurs et collectifs autochtones pour supporter la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités. Il y a trois types de subventions Équinoxe :

- **Recherche et développement**  
Offre aux candidats l'occasion de rechercher et d'améliorer leurs pratiques artistiques par le biais d'ateliers, de mentorats et de résidences. Les fonds peuvent rembourser les coûts pour les frais de participation et/ou de déplacement.
- **Nouvelles œuvres**  
Fournit aux candidats un financement pour la création de nouvelles œuvres, et accorde de la valeur aux projets avec des dialogues spécifiquement culturels.
- **Connexions**  
Fournit des fonds pour rassembler des artistes au moyen de conférences, d'ateliers, de rencontres et d'autres activités qui favorisent les relations, les connexions et les partenariats artistiques renforçant la communauté artistique autochtone.

**Les artistes, curateurs, collectifs et groupes autochtones sont admissibles.** Les étudiants à temps plein, bandes de Premières Nations et les groupes autochtones directement liés aux bandes ne sont pas admissibles.

## Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts

Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

Un prix de **20 000 \$** peut être attribué, une fois aux 2 ans, dans chacune des trois catégories suivantes :

- **Arts visuels** (incluant architecture, métiers d'art, arts médiatiques et photographie)
- **Arts de la scène** (incluant danse, musique et théâtre)
- **Arts littéraires** (incluant traduction littéraire, performance littéraire, littérature orale et conte). Les prix pour les arts littéraires alternent entre le français et l'anglais.

## Soutien à l'accès aux services

**Dates limites :** Divers – voir les descriptions des programmes

**Montant maximal de la subvention :** 500 \$

Le programme **Soutien à l'accès aux services** est conçu pour fournir un financement supplémentaire aux **récipiendaires de subventions** qui identifient le besoin d'obtenir des **mesures de soutien propres à leur situation de handicap** et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent.

**Les artistes qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale,** peuvent demander des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à des services et à des aides spécifiques, notamment (sans s'y limiter) à: l'embauche d'interprètes en langage gestuel ou d'accompagnateurs personnels; la location d'équipement spécialisé; ou les frais de transport et d'hébergement liés spécifiquement à la situation de handicap.

Les demandes de **Soutien à l'accès aux services** sont traitées comme des informations confidentielles et **ne sont pas évaluées par un jury de pairs**. Les demandes sont examinées et attribuées selon le principe du cas par cas par le personnel d'artsnb.

## Aide à la production d'une demande

**Dates limites :** Divers – voir les descriptions des programmes

**Montant maximal de la subvention :** 200 \$

Le programme d'**Aide à la production d'une demande** est conçu pour fournir un financement :

- Aux artistes qui s'identifient comme étant sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, et qui sont confrontés à des **obstacles liés spécifiquement à leur handicap** dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne
- Aux artistes autochtones confrontés à des **barrières linguistiques, géographiques et/ou culturelles** dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne.

Les fonds **d'Aide à la production d'une demande** peuvent être utilisés pour des services et des aides spécifiques, notamment, mais sans s'y limiter à : l'élaboration de la candidature, la traduction du langage gestuel vers l'anglais ou le français écrit, la traduction des langues autochtones vers l'anglais ou le français écrit, les services généraux de transcription ou d'édition et d'organisation du matériel d'appui.